

# APPEL À CANDIDATURE POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC



Le Maire informe le public que, conformément à l'article L2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, il est procédé à un appel à candidature pour l'exploitation des emplacements nus suivants :

Lots	Lieu d'exploitation	Activité	Superficie	Redevance mensuelle pour véhicule aménagé / remorquable	Redevance mensuelle pour stand / étalage
1	Parking cimetière des Colimaçons (rue du Père Gorge)	Alimentation / Petite restauration sucrée à emporter (crêperie, glacier, bar à jus, pâtisserie, boulangerie, confiserie, fruits et légumes...)	≤ à 15 m <sup>2</sup>	300 €	98 €
2	Parking cimetière des Colimaçons (rue du Père George)	Alimentation / Petite restauration salée à emporter (repas, sandwicherie, pizzeria, grillades...)	≤ à 15 m <sup>2</sup>	300 €	98 €
3	Front de mer à proximité de la médiathèque (rue de la compagnie des Indes)	Alimentation / Petite restauration sucrée à emporter (crêperie, glacier, bar à jus, pâtisserie, boulangerie, confiserie...)	≤ à 15 m <sup>2</sup>	598 €	Non autorisé
4	Parking en face de la cheminée du Portail (rue Pierre Déguigné)	Alimentation / Petite restauration à emporter	≤ à 15 m <sup>2</sup>	598 €	130 €
5	Parcelle DC 222 à proximité de la mairie annexe du Piton (rue Adrien Lagourgue)	Alimentation / Petite restauration sur place ou à emporter	≤ 90 m <sup>2</sup>	598 €	Non autorisé

**Candidature** : le dossier de candidature est à télécharger sur le site de la Ville [www.saintleu.re](http://www.saintleu.re) ou à retirer au Service Règlementation sis au n° 58 rue du Général Lambert 97436 Saint-Leu.

**Date de retrait du dossier** : à partir du **jeudi 28 octobre 2021**

**Date limite de dépôt du dossier** : le **lundi 22 novembre 2021 à midi** (heure locale)

Les candidatures devront être remises sous pli cacheté, portant la mention « **Appel à candidature pour l'occupation du Domaine Public** », soit contre récépissé ou envoyées par la Poste par pli recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante: **Mairie de Saint-Leu 58. Rue du Général Lambert - 97436 Saint Leu.**

# RÈGLEMENT DE LA PROCÉDURE D'APPEL À CANDIDATURE POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

## Article 1 - Choix du site

Le demandeur ne pourra faire acte de candidature que pour **un seul** emplacement nu/lot sur le domaine public de Saint-Leu. Il devra mentionner son choix dans son dossier de candidature. Il ne peut se présenter à la fois en nom propre et en qualité de représentant d'une société.

## Article 2 - Pièces du dossier d'appel à candidature

- Un avis d'appel à candidature
- Le présent règlement de la procédure d'appel à candidature avec annexe (plans)
- Un formulaire de demande d'occupation du Domaine Public
- Un projet de Convention d'Occupation Temporaire (COT) valant conditions d'exploitation

## Article 3 - Justification et présentation des candidatures

Les dossiers de candidature seront entièrement rédigés en langue française et les éléments monétaires en Euro.

**Il comprendra les pièces suivantes :**

- Le formulaire de demande d'occupation du Domaine Public complété, daté et signé.
- Une note du candidat (business plan) présentant les éléments suivants :
  - la nature du projet : définition du concept, descriptif détaillé des investissements, des équipements liés à l'activité, des produits proposés (ingrédients, origine, qualité), du projet d'aménagement de l'espace de vente (photos, illustrations...), des mesures en faveur du respect de l'environnement (mode de production, de gestion des déchets, ...), des mesures pour l'entretien courant et la maintenance des équipements,
  - les moyens financiers : tarifs proposés à la clientèle, compte d'exploitation prévisionnel faisant apparaître l'ensemble des charges et des recettes,
  - les références propres du candidat ainsi qu'un curriculum vitae permettant d'apprécier son expérience professionnelle et sa qualification, les moyens humains mis en œuvre (nombre, qualification, expérience).
- Pièce d'identité.
- Extrait de casier judiciaire (bulletin N°3). Le candidat n'ayant pas réceptionné le document avant la date limite de remise, devra fournir une copie du récépissé de la demande ; l'extrait devra être fourni avant la décision d'attribution.
- Garanties financières (bilans et comptes de résultat des trois derniers exercices ou avis d'impôt sur les revenus des trois dernières années si le candidat ne dispose pas de comptabilité).
- Certificat d'inscription au registre de la profession (AMEXA/Artisan...) ou au registre du commerce (K-Bis de moins de 3 mois) et carte de marchand ambulant pour les candidats résidant hors du territoire communal.
- Déclaration sur l'honneur dûment signée et datée attestant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (Pour les candidats exerçant déjà une activité).
- Attestation d'hygiène alimentaire.
- Attestation de conformité électrique, d'assurance et contrôle technique pour les véhicules aménagés.
- Le règlement de la procédure d'appel à candidature paraphé, daté et signé.
- Le projet de COT valant conditions d'exploitation paraphé, daté et signé.

Les attestations d'assurance en responsabilité civile et professionnelle sont à fournir au plus tard à la date de notification.

## Article 4 - Jugement des candidatures

Les candidatures seront appréciées sur la base de l'ensemble des pièces demandées à l'article 3 du règlement de la procédure d'appel à candidature.

La commune de Saint-Leu procédera à un classement des candidats en fonction des notes attribuées à chacun d'entre eux, et en application dans l'ordre décroissant, des critères de choix suivants :

- Appréciation du projet (qualité des produits, concept innovant, non représenté, périodicité d'occupation...)
- Capacité financière du candidat (Compte d'exploitation prévisionnel, tarifs appliqués...)
- Intérêt esthétique, hygiène et respect de l'environnement
- Capacité professionnelle (expérience, qualifications, références) du candidat, de son équipe

Toute variante aux termes et conditions de l'entier dossier d'appel à candidature ne sera pas recevable. Il en est de même pour la candidature d'une personne physique ou morale ayant une dette financière envers la Ville de Saint-Leu.

La Ville de Saint-Leu se réserve la possibilité de mettre en œuvre des entretiens avec le jury (membres de la Commission ad hoc de la Ville).

## Article 5 - Conditions d'envoi et de remise des candidatures

### 5.1 - Conditions d'obtention des documents

Un exemplaire du dossier d'appel à candidature est remis à chaque candidat à titre gratuit.

Deux possibilités d'obtention du dossier d'appel à candidature :

- Le dossier est téléchargeable sur le site [www.saintleu.re](http://www.saintleu.re)
- Le dossier peut être retiré à l'adresse suivante :  
**Mairie de Saint-Leu – 58 Rue du Général Lambert - 97436 Saint-Leu**  
Du lundi au jeudi de 08h à 16h, le vendredi de 08h à 15h (hors jours fériés).

### 5.2 - Conditions d'envoi ou de remise des candidatures

**La remise des candidatures par voie électronique n'est pas autorisée.**

Les candidatures devront être remises sous pli cacheté, portant la mention « **Appel à candidature pour l'occupation du Domaine Public** », soit contre récépissé ou envoyées par la Poste par pli recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante :

**Mairie de Saint-Leu – 58 Rue du Général Lambert - 97436 Saint-Leu**

### 5.3 - Date limite de remise des candidatures

**Le lundi 22 novembre à midi** (heure locale - Ile de La Réunion).

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après les date et heure limite fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus.

## Article 6 - Indemnisation

Les candidats non retenus à l'issue du présent appel à candidature ne pourront faire valoir aucun droit à indemnisation.

## **Article 7 - Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des candidatures une demande par voie électronique à l'adresse mail suivante : **reglementation@mairie-saintleu.re**

Une réponse sera alors adressée par voie électronique uniquement à tous les candidats ayant retiré un dossier et communiqué leur adresse mail.

**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**Téléphone :**

**Date :**

**Signature :**

# IDENTIFICATION DES LOTS

1 - Parking cimetière des Colimaçons (rue du Père George)



2 - Parking cimetière des Colimaçons (rue du Père George)



3 - Front de mer à proximité de la médiathèque (rue de la compagnie des Indes)



4 - Parking en face de la cheminée du Portail (rue Pierre Déguigné)



5- Parcelle DC 222 à proximité de la mairie annexe du Piton (rue Adrien Lagourgue)



# FORMULAIRE DE DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC



## 1 - Identification du candidat

Le candidat agit en nom propre

Nom.....  
Prénom.....  
Adresse.....  
Téléphone..... E-mail.....

Le candidat agit en qualité de représentant d'une société

Nom de la structure.....  
Forme juridique..... N° Siret.....  
Nature de l'activité.....  
Nom, prénom, qualité du représentant légal.....  
Adresse.....  
Téléphone..... E-mail.....

## 2 - Type de demande

Première demande

Renouvellement

## 3 - Descriptif de la demande

Activité proposée : .....

Emplacement (cocher une seule case) :

Lot 1 Parking cimetière Colimaçons

Lot 2 Parking cimetière Colimaçons

Lot 5 Rue Adrien Lagourgue

Lot 3 Rue Compagnie des Indes

Lot 4 Parking cheminée du Portail

Type de structure utilisée :

Véhicule aménagé

Stand / Etalage sous parasol

Autre, à préciser .....

Périodicité d'occupation (cochez) :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin (8h-12h)							
Après-midi (12h-18h)							
Soirée (à partir de 18h)							

Période de fermeture : .....



# LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR

- Le formulaire de demande d'occupation du Domaine Public complété, daté et signé.
  - **Une note du candidat (business plan) présentant les éléments suivants :**
    - la nature du projet : définition du concept, descriptif détaillé des investissements, des équipements liés à l'activité, des produits proposés (ingrédients, origine, qualité), du projet d'aménagement de l'espace de vente (photos, illustrations...), des mesures en faveur du respect de l'environnement (mode de production, de gestion des déchets, ...), des mesures pour l'entretien courant et la maintenance des équipements,
    - les moyens financiers : tarifs proposés à la clientèle, compte d'exploitation prévisionnel faisant apparaître l'ensemble des charges et des recettes,
    - les références propres du candidat ainsi qu'un curriculum vitae permettant d'apprécier son expérience professionnelle et sa qualification, les moyens humains mis en œuvre (nombre, qualification, expérience)
  - Photocopie de la pièce d'identité.
- Extrait de casier judiciaire (bulletin N°3). Le candidat n'ayant pas réceptionné le document avant la date limite de remise, devra fournir une copie du récépissé de la demande ; l'extrait devra être fourni avant la décision d'attribution.
- Certificat d'inscription au registre de la profession (AMEXA/Artisan...) ou au registre du commerce (K-Bis de moins de 3 mois) et carte de marchand ambulant pour les candidats résidant hors du territoire communal.
- Garanties financières (bilans et comptes de résultat des trois derniers exercices ou avis d'impôt sur les revenus des trois dernières années si le candidat ne dispose pas de comptabilité).
- Déclaration sur l'honneur dûment signée et datée attestant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (Pour les candidats exerçant déjà une activité).
  - Attestation d'hygiène alimentaire.
- Attestation de conformité électrique, d'assurance et contrôle technique pour les véhicules aménagés.
  - Le règlement de la procédure d'appel à candidature paraphé, daté et signé.
  - Le projet de COT valant conditions d'exploitation paraphé, daté et signé.

**Le candidat pourra compléter le dossier avec les documents qu'il jugera nécessaires à la valorisation de son projet (attestations de formations...).**

